

CARACTÈRE EXÉCUTOIRE

- déposé en sous-préfecture le 15 SEP. 2023
- affiché en mairie le 15 SEP. 2023
- notifié le 15 SEP. 2023

Pour le Maire et par délégation
La Directrice générale des services
Karine COMBAUD



DÉCISION n°2023/382

Objet : Contrat de prestation pour des ateliers "MAO", les 27 septembre et 4 octobre 2023 - DJ DAVID LIV

Le Maire des Ulis,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 donnant délégation d'une partie des attributions du Conseil municipal au Maire ;

Vu la délibération n°2020/080 du 10 juillet 2020, par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire ses pouvoirs, pour la durée de son mandat, en vertu des articles susvisés du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de contrat de prestation avec le DJ DAVID LIV ;

Considérant que le Radazik souhaite organiser des initiations MAO (Musique Assistée par Ordinateur) avec la présence d'un DJ, le 27 septembre à CitéJeunes et le 4 octobre 2023 au Centre social Est Maison Pour Tous de Courdimanche de 17h à 19h ;

DECIDE

Article 1

De signer un contrat de prestation avec le DJ DAVID LIV, sis 2 rue Jules Horowitz à GIF-SUR-YVETTE (91190), pour des initiations Musique Assistée par Ordinateur, le 27 septembre à CitéJeunes et le 4 octobre 2023 au Centre social Est Maison Pour Tous de Courdimanche de 17h à 19h.

Article 2

Le montant du cachet pour ces prestations est de 2 100 euros net de taxes. Ces crédits sont prévus au budget 2023, chapitre 011.

Article 3

Les conditions de ces prestations sont précisées dans le contrat.

Article 4

La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil municipal lors de sa prochaine séance et sera affichée conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. Elle est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Les Ulis,
Le 08 septembre 2023

Clovis CASSAN
Maire des Ulis